

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le jeudi 9 juillet 2026

Énergies renouvelables en Pays de la Loire : le comité régional de l'énergie valide des objectifs ambitieux pour 2030 et 2035

Réuni le 6 juillet 2026, le **Comité régional de l'énergie (CRE) des Pays de la Loire** co-présidé par l'Etat et la Région a validé les objectifs régionaux de déploiement des énergies renouvelables dans le cadre de la régionalisation de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3)**, publiée en février 2026. Ces objectifs ont été construits depuis le printemps 2025 avec plus d'une centaine d'acteurs du territoire : collectivités, syndicats d'énergie, entreprises, associations, société civile et experts, réunis en groupes de travail consacrés à l'électricité, à la chaleur et au gaz renouvelables.

Une ambition 25% supérieure aux précédents objectifs fixés pour 2030

Fin 2024, la production d'énergies renouvelables couvrait **23 % de la consommation énergétique** des Pays de la Loire, soit une production de **17 TWh**. Cette production a doublé en moins de dix ans (8,7 TWh en 2015). Fort de ce déploiement important, l'objectif est de porter cette production à **25 TWh en 2030**, puis **entre 30 et 36 TWh en 2035**, dépassant ainsi significativement les ambitions fixées dans le SRADDET de 2019.

Conditions de réussite : un appel à l'État

Philippe Henry, vice-président délégué à l'Énergie, a présenté au CRE **une motion** qui sera adressée au Gouvernement, rappelant que l'atteinte de ces objectifs est conditionnée à :

- **Un mix énergétique diversifié**, intégrant un biogaz local bénéficiant d'une fiscalité adaptée, distincte des gaz importés, gage de résilience et de souveraineté énergétique
- **Une visibilité réglementaire et financière stable jusqu'en 2035**, indispensable à la viabilité des projets et des filières
- **Une confiance accrue dans les acteurs locaux et la concertation régionale**, prérequis d'une acceptation territoriale et citoyenne

Pour 2035, un mix énergétique diversifié, filière par filière

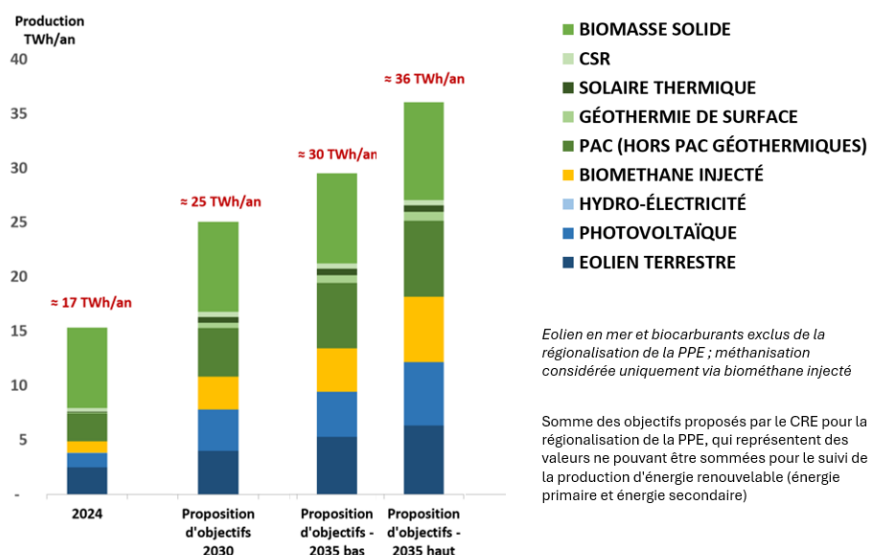
Le CRE a validé des objectifs détaillés de 13 filières pour 2030 et des fourchettes pour 2035. Voici les principales sources d'énergie renouvelables pour les prochaines années :

Filière	2030	2035
 Photovoltaïque	3 810 GWh / 3 400 MW	4 150 – 5 830 GWh
 Éolien terrestre	3 990 GWh / 1 900 MW	5 260 – 6 310 GWh
 Biomasse solide	8 300 GWh	8 300 – 9 000 GWh
 Pompes à chaleur	4 500 GWh	6 000 – 7 000 GWh
 Biométhane injecté	3 000 GWh	4 000 – 6 000 GWh
 Réseaux chaleur alimentés énergies renouvelables ou fatales	2700 GWh	3500 GWh
 Solaire thermique	500 GWh	610 GWh
 Géothermie de surface	500 GWh	700 – 800 GWh

NB : L'éolien en mer est exclu de la régionalisation PPE3 car piloté au niveau national, mais reste dans le mix régional à long terme. La puissance des installations se mesure en Méga Watt (MW) et l'énergie qui sera produite est exprimée en Gigawatt heures (GWh)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Le mix retenu par le CRE s'appuie sur les potentiels propres au territoire et les dynamiques observées dans chaque filière.

La **biomasse** demeure la première énergie renouvelable régionale, portée par un tissu agricole et forestier dense et des filières d'approvisionnement de chaufferies bien structurées. Le **photovoltaïque** connaît la croissance la plus rapide, soutenu par des gisements importants sur les surfaces artificialisées et un fort dynamisme des installations de petite et moyenne taille. L'**éolien terrestre** progresse de façon mesurée : une grande partie des projets contribuant aux objectifs 2030 est déjà identifiée, entre parcs autorisés en attente de mise en service et renouvellement des installations existantes. Les **pompes à chaleur**, dont le potentiel était sous-estimé, s'imposent comme un levier majeur d'électrification et de décarbonation du chauffage. Le **biométhane**, filière d'avenir adossée à l'agriculture ligérienne, doit relancer sa dynamique après une période de ralentissement, avec un soutien public réaffirmé comme condition première. Enfin, les **réseaux de chaleur**, la **géothermie de surface** et le **solaire thermique** complètent ce mix en répondant à des besoins thermiques collectifs et industriels ciblés.

La diversité de ces filières est une force : elle sécurise l'approvisionnement, ancre la valeur économique sur le territoire et renforce la résilience énergétique de la région face aux aléas.

Un levier économique majeur : plus de 62 000 emplois

Au-delà de l'enjeu climatique, le développement des énergies renouvelables représente un moteur économique de premier plan pour la région. Selon les travaux du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), les filières EnR emploient en Pays de la Loire 16 400 personnes en emplois directs et 46 100 en emplois indirects, soit plus de 62 500 emplois au total. Ces emplois, pour une large part non délocalisables, couvrent l'ensemble des filières : chaleur, électricité, gaz et carburants renouvelables.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le rôle de la Région : chef de file et animateur du territoire

Dans le cadre de ses compétences de chef de file Climat-Air-Énergie et de pilote du SRADDET, la Région des Pays de la Loire a conduit en 2025 l'ensemble de la démarche de régionalisation, en mobilisant les acteurs énergétiques ligériens. Cette méthode a permis de produire des objectifs partagés, à la fois ambitieux, crédibles et ancrés dans les réalités locales.

La Région accompagne par ailleurs des porteurs de projets notamment dans l'accès aux financements européens FEDER. Elle réaffirme sa confiance aux acteurs locaux et encourage les démarches partenariales et concertées, notamment à travers les projets citoyens. Ainsi, fin décembre 2025, 41 % de l'énergie renouvelable citoyenne produite à l'échelle nationale provient des Pays de la Loire (source RECIT), ce qui en fait la première région de France.

Des réalisations concrètes sur le territoire

Plusieurs projets illustrent la dynamique en cours sur le territoire ligérien.

Ombrières photovoltaïques helYce+ (Loire-Atlantique). Des ombrières solaires ont été installées sur le site de remisage des bus électriques du réseau helYce+. La production est valorisée en autoconsommation collective pour la recharge des véhicules et l'alimentation des bâtiments publics. Le projet a bénéficié d'un cofinancement FEDER.



Méthanisation collective SAS Énergie 8, Cérans Foulletourte (Sarthe). Ce projet de méthanisation collective agricole a fait de Cérans Foulletourte la première commune de Sarthe alimentée toute l'année à 100 % en gaz vert.

Plateforme MonGazDuCoin (Maine-et-Loire). Cette plateforme numérique innovante, déployée sur le réseau de distribution de gaz des Mauges, permet de coordonner en temps réel les injections de biométhane et les consommations locales, afin de maximiser l'usage du gaz renouvelable produit sur le territoire.

Boucle de flexibilité énergétique Smart Talmont, Talmont-Saint-Hilaire (Vendée). Porté par le SYDEV et la commune, ce démonstrateur d'autoconsommation collective solaire, couplé à un pilotage intelligent des consommations de onze bâtiments publics, a permis de stabiliser 30 % de la facture d'électricité et de réduire de 26 % la facture de gaz.

Boucle du Bocage, porté par Serap Industries et Maine Atelier à Gorron (Mayenne) Projet d'autoconsommation collective photovoltaïque en zone rurale regroupant plusieurs acteurs du territoire (entreprises, industriels, particuliers). Puissance totale de 980 kWc dont au moins 70% de la production est injectée dans la boucle locale.

